

ARRETE
REPORT DE LA MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET D'ÉLABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIONS

Le Président de la Communauté de Communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac, Paillet, Rions,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-11 et suivants, L.153-31 et suivants et R.123-19 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants concernant la procédure d'enquête publique ;

Vu la délibération n°11-2014-001 du 25/11/2014 de la commune de Rions prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation ;

Vu la tenue du débat sur le P.A.D.D. lors du conseil municipal du 29/02/2016 ;

Vu la délibération n°12-2016-004 du 19/12/2016 de la commune de Rions tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 05/12/2016 portant fusion de la communauté de communes de Podensac et de la communauté de communes des Coteaux de Garonne et extension aux communes de Lestiac, Paillet, Rions

Vu les statuts de la communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne, de Lestiac, Paillet, Rions,

Vu la délibération n°02-2017-003 du 13 février 2017 de la commune de Rions sollicitant la Communauté de Communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac, Paillet, Rions afin qu'elle poursuive la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme engagée ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2016 portant acceptation de poursuite d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rions,

Vu l'ordonnance en date du 17/02/2017 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux désignant Madame Michèle CAREIRON-ARMAND en qualité de commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté de M. le Président de la Communauté de Communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac, Paillet Rions en date du 27/03/2017 prescrivant l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rions,

Considérant l'ensemble des avis émis par les Personnes Publiques Associées dans le cadre de leur consultation,

ARRETE

Article 1 :

La mise à l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rions initialement prévue du **9 mai 2017 au 9 juin 2017 inclus est reportée à une date ultérieure.**

Article 2 :

Les modalités de l'organisation de l'enquête publique seront définies dans un prochain arrêté.

Article 3 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de la commune de Rions
- M. le sous-préfet chargé de l'arrondissement de Langon
- M. le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux

Fait à Podensac, le 19 avril 2017

Le Président


B. MATEILLE